DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

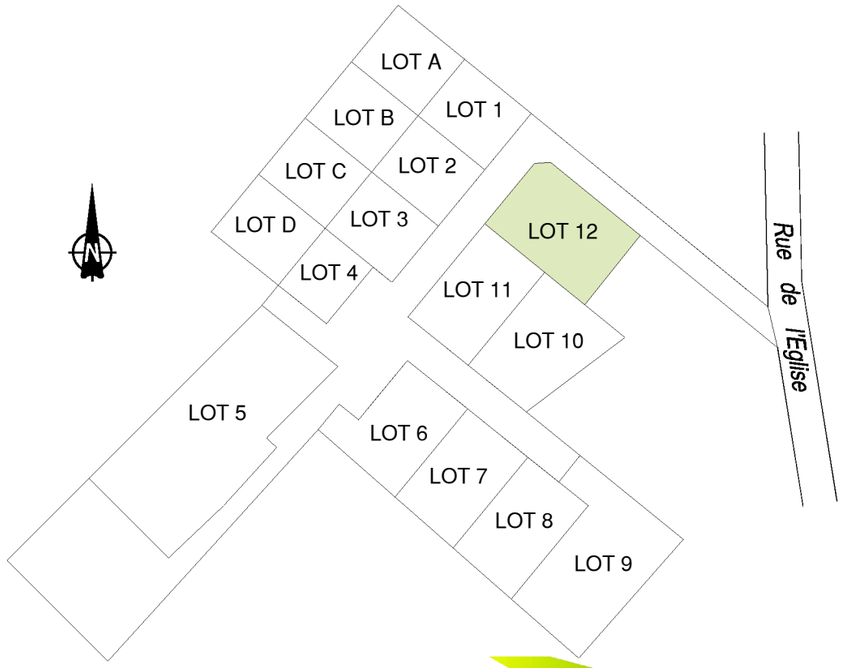
Commune de YERMENONVILLE

Rue de l'Eglise

Aménageur : NEXITY FONCIER CONSEIL

LOT 12

(Permis d'Aménager n° PA 028 423 24 00001)
Terrain cadastré : A n° pour 616m² env
Surface de plancher maximum : 200m²



CABINET FORTEAU FAISANT
GÉOMÈTRES - EXPERTS
DREUX
49, rue Saint-Jean
28100 DREUX
T 02 37 46 62 68
dreux@forteau-faisant.fr

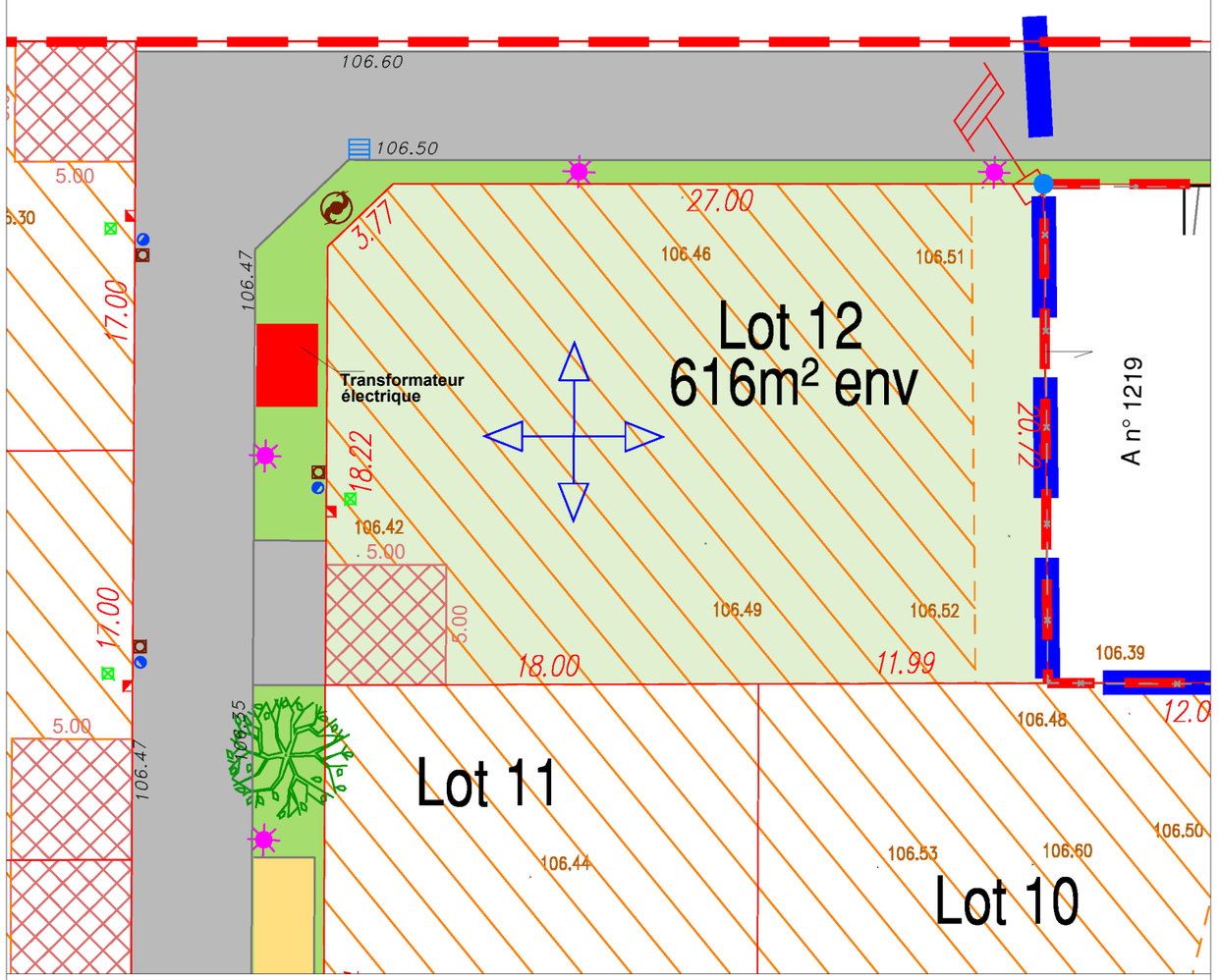
DOSSIER N° D23200

PLAN DRESSE LE 21.08.2025, PAR

Echelle : 1/250
0 5 10m

LEGENDE

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Limite de lot
- 4.70 Cote périmétrique
- Périmètre du lotissement
- Limite de zonage du PLU
- 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)
- 50.00 Cote altimétrique projet de la voirie
- Lot cédé
- Polygone d'implantation de la construction principale (hors annexe)
- Accès aux lots - places de jour (à la charge des acquéreurs)
- Chaussée
- Aire de regroupement des poubelles des lots 6 à 10
- Place de parking
- Espaces verts
- Noue/jardin de pluie
- Arbre
- Branchement eaux usées
- Station de refoulement des eaux usées
- Branchement électrique
- Branchement téléphone
- Branchement eau potable
- Candélabre



Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).
La végétation existante n'est pas représentée sur le plan de vente. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.